



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 15 septembre 2022

1. Travaux école :

Nouvelles classes : hormis quelques petits travaux d'aménagement à terminer, les classes sont opérationnelles. Extérieur : l'enrobé a été réalisé et l'arrêt de bus est prêt.

Anciennes classes : les travaux suivent leur cours. Les châssis des fenêtres ont été posés et l'intervention du plaquiste est prévue prochainement.

2. Écoles :

La rentrée s'est bien passée avec 79 enfants répartis dans les deux nouvelles classes et provisoirement dans la salle des associations en attendant la fin des travaux.

Les élèves semblent apprécier les nouveaux locaux.

3. Urbanisme :

La modification simplifiée du PLU a été approuvée par le Conseil municipal. Celui-ci entrera en vigueur dans une quinzaine de jours.

4. Voirie :

Une convention va être passée entre la Commune et le Conseil Départemental concernant la création du plateau ralentisseur au niveau de l'école sur la RD4E. Les travaux pourront ainsi commencer rapidement.

5. Informatique mairie :

La fibre optique doit arriver prochainement à la mairie. Il est donc nécessaire de mettre à niveau le matériel informatique et la distribution de l'internet au secrétariat. Un audit a été réalisé afin de déterminer les besoins en matériel et redéfinir l'hébergement des données numériques.

Deux entreprises ont proposé un devis, c'est l'entreprise HEXAGRAM à Meximieux qui a été retenue. Les coûts se décomposent comme suit :

- matériel et prestations : 13 668,58 € TTC ;
- infrastructure et service : une charge initiale de 4 159 € HT et une redevance annuelle de 6 205,04 € HT, soit un total de 12 436,85 € TTC pour la première année.

6. Stade :

Afin de sécuriser les abords du stade, deux devis ont été demandés pour installer une main courante complétée d'un grillage ainsi que des pare-ballons. C'est l'entreprise PERRIER à Neuville-les-Dames qui a été retenue pour un montant de 40 889,80 € TTC.

7. Vivre ensemble :

- **Nuisances sonores :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour leur voisinage du fait de leurs émissions sonores, ne peuvent être effectués qu'à certaines heures. Cela concerne notamment les engins à moteur thermique et l'outillage électroportatif bruyant. Les horaires autorisés sont :

- en semaine de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- **Élagage des arbres et des haies sur la voie publique :**

Les propriétaires de terrains jouxtant les voies publiques sont tenus d'élaguer les haies et arbres débordant sur le domaine public.

- **Poubelles et sacs de la collecte sélective :**

Ceux-ci doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de collecte.

8. Informations diverses :

- **Référent incendie et secours :**

La préfecture rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Pour la commune de Faramans M. Hubert FOURNAND a été désigné.

- **Halle :**

Le rideau brise-vent motorisé prévu pour la halle sera installé prochainement.

- **Appartement route de l'Étang :**

L'appartement de type T4 se libérant le 30 septembre a été reloué au 01 octobre 2022.

- **68ème régiment d'artillerie d'Afrique de La Valbonne :**

Celui-ci effectuera des manœuvres militaires sur la commune du 10 au 21 octobre ainsi que du 07 au 25 novembre 2022. Ces exercices ne donneront lieu à aucun tir de munition.

9. Agenda :

- **Culture Loisirs Détente :**

- Reprise de l'activité gymnastique le mercredi soir à partir du **21 septembre 2022**.
- Reprise de l'activité marche 2 ou 3 mardis par mois autour de Faramans (ou ailleurs). Le planning est disponible à la mairie, sur le site et sur Panneau Pocket.

- **Association S.I.L te plait ! :**

Cette nouvelle association, localisée à Faramans, défend la belle cause de soutenir des familles de la région qui ont des enfants handicapés.

Elle organise un marché de l'artisanat qu'elle souhaite convivial et rassembleur le **dimanche 02 octobre 2022** sous la halle. Les bénéfices seront reversés aux familles afin de redonner bonheur et sourires. Voir flyer joint à ce bulletin municipal.

- **Sou des écoles :**

- Vente de tartes le **dimanche 16 octobre 2022**. Voir flyer joint.

- **Amicale des Sapeurs-Pompiers :**

- Dégustation du Beaujolais nouveau le **vendredi 18 novembre 2022**.